

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE
Siège Social :70/72, Avenue Habib Bourguiba BP 520-1080 Tunis

La BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2007.

LES INDICATEURS TRIMESTRIELS COMPARES AU 30 JUIN 2007
(Unité=En DT)

LIBELLES	DEUXIEME TRIMESTRE 2007	DEUXIEME TRIMESTRE 2006	DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2007 30/06/2007	DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2006 30/06/2006	31/12/2006
1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :	86 919 642,712	81 431 475,536	165 552 208,266	152 027 497,126	310 505 810,197
* Intérêts	59 851 463,482	52 543 162,914	117 501 288,280	101 712 800,459	214 106 075,314
* Commissions en produits	12 397 341,920	12 689 547,579	23 494 207,768	22 507 634,119	46 750 021,340
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	14 670 837,310	16 198 765,043	24 556 712,218	27 807 062,548	49 649 713,543
2- Charges d'exploitation bancaires réparties en :	27 298 686,224	23 693 905,886	54 756 421,723	48 173 916,303	98 439 217,568
* Intérêts encourus	26 430 999,501	22 778 730,777	53 364 522,482	46 847 616,283	95 404 935,463
* Commissions encourues	867 686,723	915 175,109	1 391 899,241	1 326 300,020	3 034 282,105
* Autres charges	0,000	0,000			
3- Produit net bancaire	59 620 956,488	57 737 569,650	110 795 786,543	103 853 580,823	212 066 592,629
4- Autres produits d'exploitation	645 909,263	486 573,510	1 323 994,848	1 181 513,025	2 337 944,538
5- Charges opératoires, dont:	34 125 482,533	30 344 741,873	67 062 924,563	61 943 618,288	126 380 958,709
* Frais de personnel	22 359 268,593	19 533 314,681	43 441 368,573	39 095 770,638	78 133 396,125
* charges générales d'exploitation	8 073 018,657	7 506 156,115	16 461 105,086	15 616 193,611	32 556 814,840
6- Structure du portefeuille :	-	-	595 769 810,772	450 347 266,702	502 060 936,589
* Portefeuille-titres commercial	-	-	448 140 158,041	324 093 579,932	369 346 318,468
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	147 629 652,731	126 253 686,770	132 714 618,121
7- Encours des crédits	-	-	2 919 423 630,400	2 750 225 530,002	2 836 389 962,572
8- Encours des dépôts, dont:	-	-	3 817 558 374,717	3 238 858 667,913	3 464 273 325,848
* Dépôts à vue	-	-	1 578 667 019,898	1 370 877 448,900	1 500 277 900,069
* Dépôts d'épargne	-	-	861 434 329,403	751 614 901,956	808 507 575,922
9- Emprunts et ressources spéciales	-	-	183 363 310,274	189 820 335,995	179 191 906,687
* Emprunt obligataire	-	-	31 035 438,485	41 334 794,521	30 114 259,589
* Emprunts subordonnés	-	-	77 154 226,855	77 154 226,855	77 171 374,645
* Ressources spéciales	-	-	75 173 644,934	71 331 314,619	71 906 272,453
10- Capitaux propres (après affectation du resultat)	-	-	365 818 557,537	271 135 914,323	365 579 489,508

NB : Les chiffres arrêtés au 31/12/ 2006 ont été retraités

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 30/06/2007

I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au premier semestre de l'année 2007.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 30-06-2007 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaires de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 30-06-2007 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 30-06-2007 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2007 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaires arrêtés au 30-06-2007.

2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au premier semestre 2007. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 30-06-2007 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

3. Les règles de conversion des opérations en devises

La conversion des opérations en devises est effectuée conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises qui sont convertis sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de JUIN 2007 et de la position de change en devises convertis sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de JUIN 2007. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30-06-2007.

II- EXPLICATION DES DONNEES DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

1. Les produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre du premier semestre 2007 à 165 552 mD.
Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaires sont présentés nets des agios réservés.

Il est à noter qu'il y a eu un changement de présentation concernant les intérêts payés sur les emprunts en dinars et en devises du marché de change à terme qui ont été transférés de la rubrique des intérêts encourus à la rubrique intérêts perçus et ce en déduction des intérêts perçus sur les prêts en dinars et en devises du marché de change à terme. Le montant des intérêts payés s'élève au 31/12/2006 à 6.347.985,525 dinars.

	SITUATION 31/12/2006 AVANT CHANGEMENT	SITUATION 31/12/2006 APRES CHANGEMENT	VARIATION
* Intérêts perçus	220 454 060,839	214 106 075,314	6 347 985,525
* Intérêts encourus	101 752 920,988	95 404 935,463	6 347 985,525

2. Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 54 756 mD au titre du premier semestre 2007.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,
- Autres charges.

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts obligataires, subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires, des commissions sur opérations de la clientèle et des commissions sur prestations de services financiers.

3. La structure du portefeuille

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées et des fonds gérés à capital risque.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

4. Les encours des crédits

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des comptes courants associés.

Ces encours des crédits sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses.

5. Les encours des dépôts

Les encours des dépôts de la clientèle sont composés des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

6. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

7. Capitaux propres

Les capitaux propres au 31/12/2006 et au 30/06/2007 sont présentés après affectation du résultat de l'exercice 2006 tel qu'approuvé par l'AGO des actionnaires du 29/05/2007.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre du premier semestre 2006 et du premier semestre 2007 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.